

SUIVI DES RECOMMANDATIONS

7500, boulevard des Galeries-d'Anjou
C23-ANJ-02 (AVIS)

Fiche adressée au demandeur de l'avis

Note : Cette grille a pour but d'informer le Comité Jacques-Viger (CJV) des mesures entreprises par le demandeur à la suite des recommandations du présent avis. Veillez remplir le tableau ici-bas et le transmettre à la permanence du CJV préalablement à la prochaine séance prévue pour ce projet, le cas échéant.

Veillez aussi noter que ce tableau demeure un outil de travail afin de favoriser les échanges et de faciliter la compréhension de l'évolution du projet.

	Recommandations	Suivi effectué <i>(texte à inclure, si applicable)</i>
À l'arrondissement :		
01	Arrimer les projets immobiliers proposés autour des Galeries d'Anjou à la planification du Secteur stratégique de planification Anjou-Langelier et du Secteur à transformer ou à bâtir 02-T1 de l'arrondissement d'Anjou, et veiller à en assurer la cohérence.	L'arrondissement a entamé des démarches auprès du Service de l'Urbanisme et de la Mobilité dans le but d'élaborer un plan directeur pour l'aire TOD des Galeries d'Anjou. Il est prévu d'entreprendre cet exercice de planification à partir de cet automne afin d'entamer la réflexion sur le secteur des Galeries d'Anjou, dans l'objectif de bonifier la vision d'ensemble et d'établir des balises d'aménagement permettant de mieux encadrer les projets et interventions à venir.
02	S'assurer que tout projet de requalification présenté au Comité Jacques-Viger soit accompagné d'une réflexion globale sur l'aire TOD et d'une scénarisation de la densification du secteur des Galeries d'Anjou.	En plus des démarches en cours pour l'adoption d'un plan directeur pour l'aire TOD des Galeries d'Anjou, la Ville de Montréal est actuellement en processus de rédaction d'un nouveau plan d'urbanisme et de mobilité (PUM) pour une adoption en 2024. Cet outil de planification va contenir de nouvelles normes de densification pour le secteur de l'aire TOD des Galeries d'Anjou. Le plan directeur sera arrimé à la vision émanant du PUM afin de pouvoir encadrer le développement à venir dans les prochaines décennies.
03	Appuyer la réflexion du Secteur stratégique sur une analyse des circulations et des connexions entre les composantes, incluant les parcours actifs et les espaces verts, ainsi qu'une présentation volumétrique générale des projets.	Dans le cadre du prolongement de la ligne Bleue du Métro de Montréal, plusieurs transformations liées à la mobilité vont prendre place à moyen terme dans l'aire TOD des Galeries d'Anjou. Des études de mobilité, en cours de préparation, vont permettre d'établir les principaux liens actifs à prioriser et à mettre en valeur. De plus, le plan directeur permettra d'encadrer ces aspects de la

		planification du secteur.
Au promoteur :		
04	Reconsidérer le remplacement de la structure du stationnement d'Équifax pour permettre la densification harmonieuse du site.	Le stationnement souterrain d'Équifax n'appartient pas à la Corporation Jadco ou aux propriétaires actuels des Halles d'Anjou. Il n'est pas possible de modifier une structure qui ne leur appartient pas. Toutefois, dans un souci d'améliorer l'interface du stationnement et de contribution à la réduction des îlots de chaleur, les aménagements paysagers dans l'aire de stationnement ont été bonifiés en respectant les limites de charges de la structure actuelle. La nouvelle proposition permet la plantation de 10 arbres dans l'aire de stationnement et l'ajout de 256.8 m ² d'espaces verts dans l'aire de stationnement (représentant une augmentation approximative de 1% pour la proportion d'espaces verts sur l'ensemble du site) Voir plans fournis.
05	Raffiner la proposition de maisons de ville le long de l'avenue des Halles et revoir la volumétrie de la tour C pour assurer une meilleure transition d'échelle vers les résidences en vis-à-vis.	Un décroché de 4 m est proposé entre les maisons de ville et les étages supérieurs du bâtiment C. Ce décroché permet de faire ressortir les maisons de ville et de créer une meilleure transition avec les résidences en vis-à-vis. Voir esquisse du bâtiment fourni. L'architecture détaillée du bâtiment sera développée ultérieurement.